



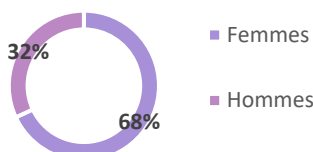
FOCUS EGALITE PROFESSIONNELLE

Cette synthèse comprend des données pouvant contribuer à la réalisation du **rapport de situation comparée** des femmes et des hommes mentionné à l'article L231-2 du CGFP

Conditions générales d'emploi (*Emplois permanents*)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait **1 816 femmes et 851 hommes sur emploi permanent**.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité emploie 17 agents sur emploi fonctionnel dont 10 femmes et 7 hommes.

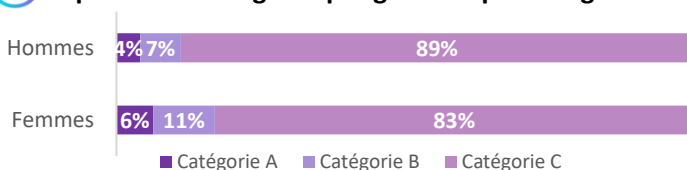
➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

648,7 fonctionnaires hommes
1 086,3 fonctionnaires femmes
126,3 contractuels hommes
301,8 contractuels femmes

➔ Taux de féminisation par statut



➔ Répartition des agents par genre et par catégorie



Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :

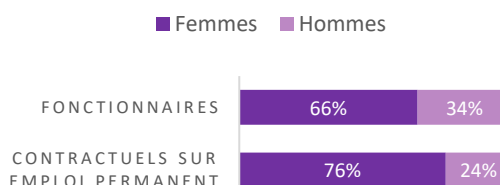
Catégorie	Taux de féminisation
Catégorie A	77%
Catégorie B	76%
Catégorie C	67%

* Cadres d'emplois rassemblant au moins 5 agents permanents

➔ Le cadre d'emploi le plus féminisé est celui des assistants de conservation du patrimoine et des

1	Assistants de conservation du patrimoine et	100%
2	Auxiliaires de soins	100%
3	Educateurs de jeunes enfants	100%
4	Infirmiers en soins généraux	100%
5	Secrétaires de mairie	100%

➔ Répartition par statut et par genre



➤➤➤ Femmes <<< contractuelles permanentes

72% titulaires 28%

Parmi les femmes contractuelles :

85% CDD 15% CDI

➤➤➤ Hommes <<<

81% titulaires 19% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

86% CDD 14% CDI

➔ Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	93%	7%
Technique	51%	49%
Culturelle	87%	13%
Sportive	46%	54%
Sociale	97%	3%
Police municipale	23%	77%
Médico-sociale	94%	6%
Médico-technique	50%	50%
Animation	91%	9%

Incendie secours

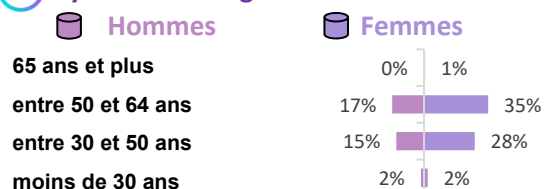
➔ Le cadre d'emploi le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise*

1	Agents de maîtrise	81%
2	Techniciens	79%
3	Agents de police municipale	72%
4	Educateurs des APS	55%
5	Adjointes techniques	47%

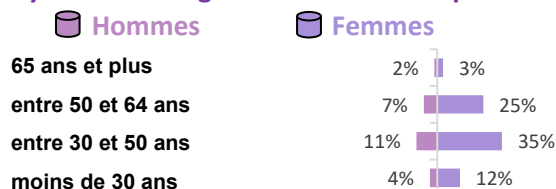
→ Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaires	Contractuels sur emploi permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	49,4	43,0	47,7
Hommes	48,4	43,7	47,5

→ Pyramide des âges des fonctionnaires



→ Pyramide des âges des contractuels permanents



→ Focus sur les agents sur emploi non permanent

Taux de féminisation

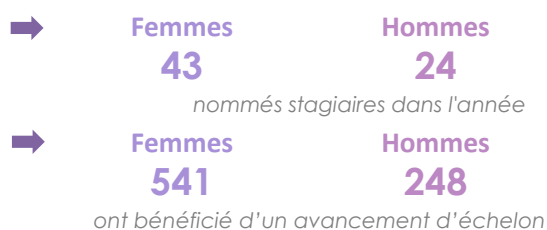
Vacataires	92%
Saisonniers*	77%
Apprentis	47%

*comprend les agentes contractuelles recrutées pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité

Taux de féminisation des emplois non permanents par genre

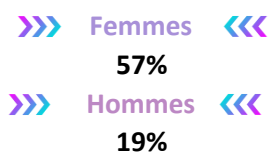
77% de femmes contractuelles sur emploi non permanent.

Evolution de carrière et titularisation



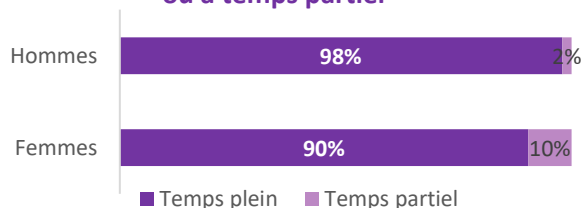
Organisation du temps de travail (Emplois permanents)

→ Part des emplois à temps non complet selon le genre

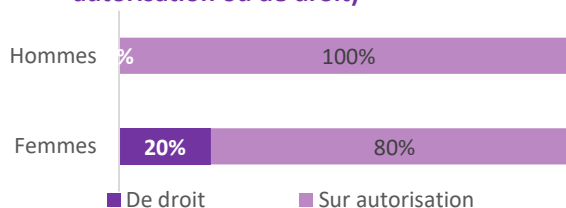


La collectivité ne dispose pas de charte du temps

→ Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel



→ Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)



84% des agents à temps partiel sont des femmes.

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	2,8%	2,7%
Ensemble	2,8%	2,8%
Taux d'absentéisme médical* (absences pour motif médical hors congés maternité)	3,9%	4,0%
Ensemble	3,9%	3,9%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)	4,2%	4,0%
Ensemble	4,1%	4,1%

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

Taux d'absentéisme par motif

	Femmes	Hommes
Accidents de service	0,0%	0,1%
Accidents de trajet	0,0%	0,0%
ASA	0,0%	0,0%
Grave maladie	-	0,0%
Longue, grave maladies	0,4%	0,1%
Maladie longue durée	0,2%	0,1%
Disponibilité d'office-santé	0,0%	0,0%
Maladie ordinaire	1,9%	0,7%
Maladie professionnelle	0,1%	0,1%
Maternité et adoption	0,2%	-
Naissance ou adoption	0,0%	0,0%

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2024

14,1	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les femmes
14,5	jours moyens d'absence tous motifs médicaux pour les hommes

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

18	congés maternité ou adoption
4	congés paternité ou adoption

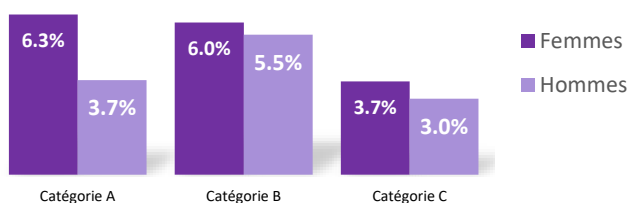
Accidents du travail (AT) déclarés en 2024

57	accidents de travail
1,4	accident de travail pour 100 femmes
3,8	accidents de travail pour 100 hommes
1 040	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des femmes.
1 947	jours d'arrêt ont été comptabilisés à la suite des AT concernant des hommes.

Formation

1 222 départs en formation concernant des agents permanents

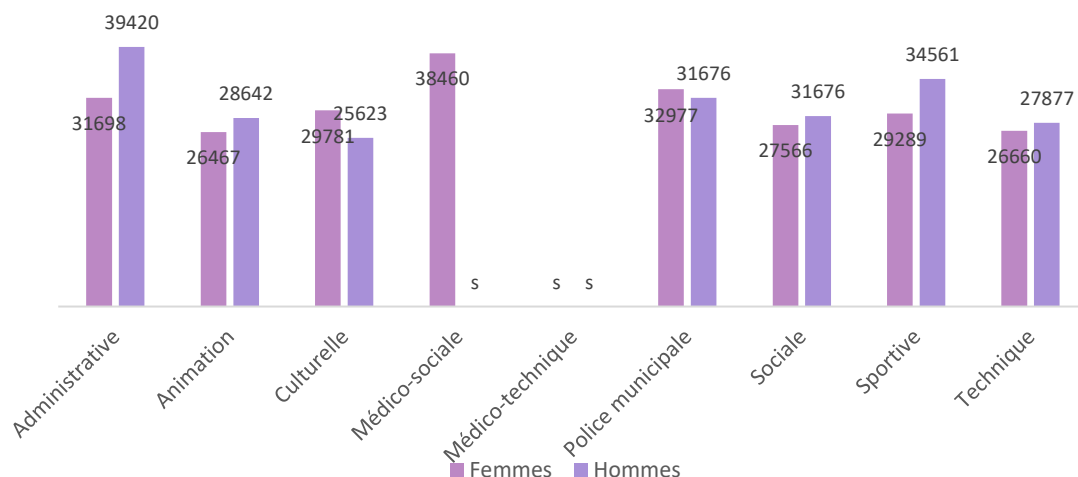
Part des agents ayant suivi au moins une formation dans l'année selon le sexe et la catégorie hiérarchique



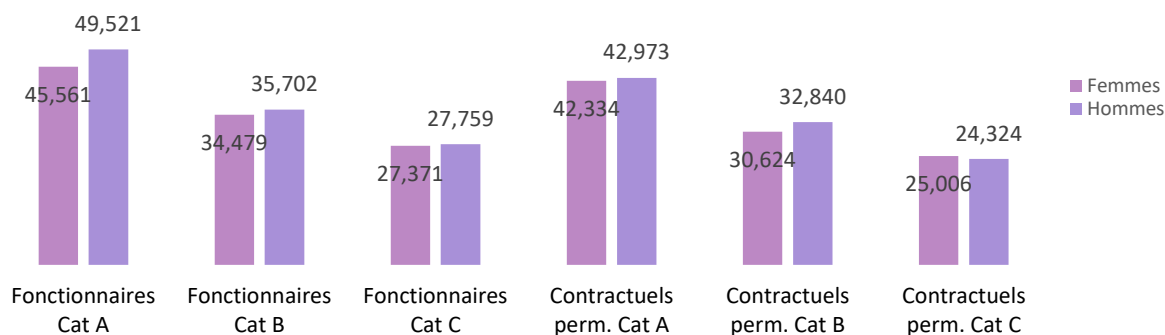
Aucun départ en formation pour les agents non permanents

Rémunérations (agents permanents)

➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon le statut, la catégorie hiérarchique et le genre (en euros)



➔ Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	48 940 €	44 239 €	32 086 €	35 022 €	28 855 €	28 133 €
Animation	-	-	29 779 €	29 102 €	28 413 €	26 047 €
Culturelle	-	41 112 €	s	31 764 €	24 893 €	25 592 €
Médico-sociale	s	55 788 €	s	30 195 €	-	33 450 €
Médico-technique	-	-	s	s	-	-
Police municipale	-	-	37 466 €	-	30 824 €	32 977 €
Sociale	-	33 776 €	-	-	28 916 €	27 083 €
Sportive	s	-	32 430 €	30 068 €	-	s
Technique	44 527 €	47 100 €	36 697 €	33 415 €	27 130 €	25 939 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➡ Montant moyen du RIFSEEP (IFSE + CIA) selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	7 170 € ↘	5 061 € ↘	3 190 € ↘	10 645 €	5 150 €	3 738 €
Animation	-	3 704 € ↗	2 419 € ↘	-	3 257 €	3 407 €
Culturelle	8 447 €	4 200 €	2 336 € ↗	-	-	1 787 €
Médico-sociale	4 149 €	1 783 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	111 € ↘	-	114 €	1 431 €
Sociale	5 087 €	-	1 547 € ↗	-	-	572 €
Sportive	-	5 627 € ↘	3 011 €	14 037 €	5 638 €	-
Technique	10 878 € ↗	8 081 € ↘	1 663 € ↘	8 758 €	8 370 €	2 198 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	3 250 € ↘	4 117 € ↘	1 621 € ↗	7 030 €	6 037 €	608 €
Animation	-	2 110 €	978 € ↗	-	-	380 €
Culturelle	-	3 125 € ↘	2 024 €	-	5 774 €	-
Médico-sociale	5 841 € ↘	95 € ↘	-	13 758 €	726 €	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	1 773 €	-	549 €	-	-	-
Sportive	-	4 848 € ↗	-	-	4 804 €	-
Technique	3 645 € ↘	5 200 € ↘	772 € ↘	7 396 €	5 805 €	985 €

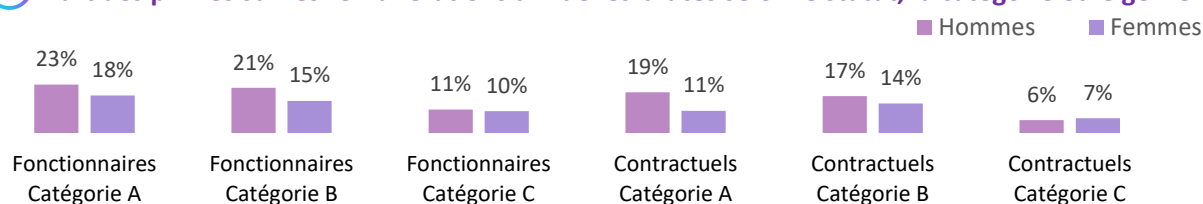
s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière et la catégorie

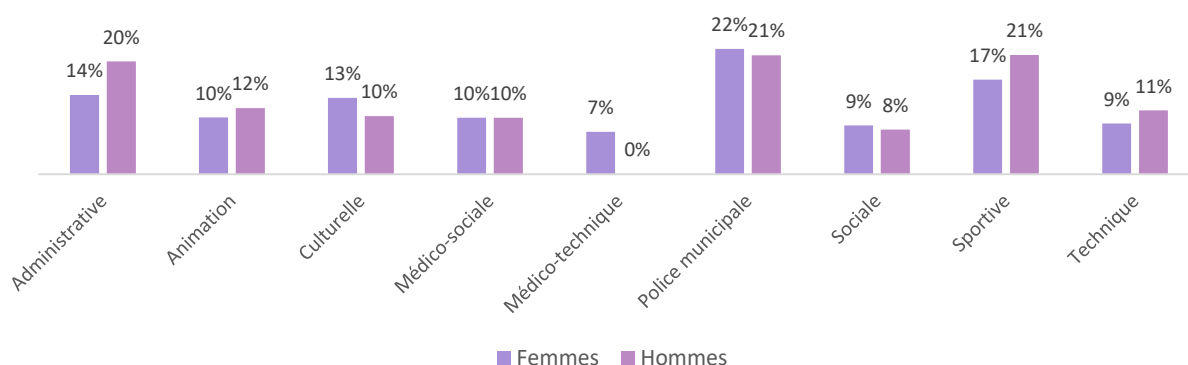
Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	16%	23%	16%	18%	12%	13%
Animation	-	-	11%	10%	10%	12%
Culturelle	21%	-	14%	s	10%	9%
Médico-sociale	12%	s	9%	s	7%	-
Médico-technique	-	-	s	s	-	-
Police municipale	-	-	-	-	22%	21%
Sociale	14%	-	-	-	8%	8%
Sportive	-	s	18%	23%	s	-
Technique	20%	20%	21%		8%	10%

RIFSEEP (IFSE + CIA) (Emplois permanents)

➡ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon le statut, la catégorie et le genre



→ Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la filière



■ Heures supplémentaires et complémentaires (Emplois permanents)

→ Montant moyen par ETPR d'heures supplémentaires et complémentaires rémunérées selon le statut, le genre, la catégorie et la filière

Ce tableau présente le montant moyen des sommes versées au titre des heures supplémentaires et complémentaires, calculé en rapportant le total des versements à l'effectif exprimé en équivalent temps plein rémunéré (ETPR).

Filières	Fonctionnaires					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	143 € ↘	441 € ↗	268 € ↘	398 €	387 €	347 €
Animation	-	1 099 € ↗	617 € ↗	-	115 €	165 €
Culturelle	-	188 €	168 €	-	-	-
Médico-sociale	1 838 €	179 €	-	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	1 506 € ↗	-	2 282 €	860 €
Sociale	-	-	712 € ↘	-	-	886 €
Sportive	-	37 € ↗	-	-	7 €	-
Technique	-	436 € ↗	526 € ↗	-	325 €	296 €

Filières	Contractuels sur emploi permanent					
	Femmes			Hommes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Administrative	326 € ↗	144 € ↘	308 €	237 €	1 850 €	-
Animation	-	14 € ↘	1 169 € ↗	-	2 778 €	275 €
Culturelle	-	-	111 €	-	-	-
Médico-sociale	-	822 € ↘	-	-	1 123 €	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	-	-
Sociale	-	-	529 €	-	-	-
Sportive	-	330 € ↗	-	-	75 €	-
Technique	-	-	788 € ↗	7 €	739 €	381 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR ↗ Ecart de rémunération en faveur des femmes ↘ en faveur des hommes

Date de publication : juin 2026